

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté du 14 mars 2022 fixant les spécialités ouvertes aux concours externe et interne pour le recrutement de conservateurs du patrimoine

NOR : MICB2208306A

Par arrêté de la ministre de la culture en date du 14 mars 2022, les spécialités ouvertes au concours externe pour le recrutement de conservateurs du patrimoine sont :

- Archéologie ;
- Archives ;
- Monuments historiques et inventaire ;
- Musées.

Les spécialités ouvertes au concours interne pour le recrutement de conservateurs du patrimoine sont :

- Archéologie ;
- Archives ;
- Monuments historiques et inventaire ;
- Musées.

La répartition des postes par concours et par spécialité sera fixée par un arrêté ultérieur de la ministre de la culture.